

ASSEMBLEE GENERALE FSSc

L'assemblée générale de la Fédération suisse de Scrabble (FSSc) a lieu le samedi 21 octobre 2023 au Relais Saint-Jacques à Vuisternens-devant-Romont. Elle est présidée par Dominique Pittet. Dominique Iervolino est secrétaire

1. Accueil et contrôle des présences ; nomination des scrutateurs

Dominique Pittet, présidente, accueille les 49 participants et les remercie de leur présence.

Elle s'excuse pour la date qui n'est pas vraiment appropriée. En 2024, l'assemblée se déroulera en septembre.

21 clubs présents, 3 absents (Martigny, Mots-la-Chaux et UIT), 3 excusés (Bassecourt, Malagnou et Sion).

56 voix, majorité absolue à 29 voix, le comité n'étant pas habilité à voter jusqu'au point 7 de l'OJ. Dès le point 8 de l'OJ, la majorité passe à 32 voix.

Les scrutateurs (Sylviane Henriot et Nelly Dind) sont nommés et remerciés par avance pour leur participation.

La nomination des 1^{ers} de séries se fera au fur et à mesure de la séance et ils recevront leurs cadeaux en fin d'assemblée :

Série 1 (A et B)	Christiane Aymon	VOU
Série 2 (A et B)	Philippe Budry	COT
Série 3 (A et B)	Sylviane Henriot	BLE
	Barbara Schaffter	SCR
Série 4A	Lisette Bettex	CRO
Série 4B	Yves Magne	SCR
Série 4C	Yolande Trinchan	FRI
Série 4D	Jeanine Roulin	BOU
Série 5A	Olivier Constantin	LEM
Série 5B	Jana Bichsel	MOT
Série 5C	Michel Liardon	CDF
Série 5D	Laurence Magnenat	CDF

Série 6A	Isaline Moser	SCR
	Edith Girard	AIG
Série 6B	Danièle Jaccard	YVE
Série 6C	Eveline Borloz	AIG
Série 6D	Suzy RoCHAT	MOT
Série 7	Anne Plancherel-Morel	GLA

2. Admissions – Démissions

Pas de démissions, ni d'admissions

3. Adoption du procès-verbal de l'AG du 24 septembre 2022

Pas de lecture devant l'assemblée.

Sylviane Henriot fait part d'une petite correction : les votations se font avec une majorité absolue et non pas une majorité simple.

Le PV 2022-2023 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur

4. Adoption des rapports annuels

La présidente ainsi que les membres du comité donnent lecture de leur rapport à l'assemblée.

Les PV sont adoptés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs

5. Comptes 2022-2023 ; rapport des vérificateurs de comptes

Explication des comptes selon documents distribués.

L'exercice 2022-2023 se solde par un bénéfice de CHF 3'333.53.

Les comptes du championnat du monde n'ont pas encore été bouclés donc pas de mention dans les comptes 2022-2023.

L'ancien logiciel comptable n'ayant plus été mis à jour depuis plusieurs années, le comité a décidé d'acquérir un nouveau programme « Banana+ ». Il permet entre-autre d'établir des facture QR et de simplifier la saisie des paiements.

Un gros chantier a été entrepris par D. Pittet et Y. Muster au niveau de la boutique. Tous les prix ont été contrôlés et le stock a été inventorié.

Concernant les bons cadeaux, aucun suivi n'ayant été effectué, ce système va être abandonné. Tous ces bons seront encore acceptés jusqu'au 31.12.2023.

Les vérificateurs, soit les clubs de La Chaux-de-Fonds et de La Croisée, donnent lecture de leur rapport tout en soulignant que ces comptes sont vraiment très bien tenus et proposent à l'assemblée l'approbation des comptes 2022-2023.

Les vérificateurs actuels ne vérifieront pas les comptes du championnat du monde. Ce seront les prochains nommés qui s'en occuperont.

Francis-Antoine Niquille informe l'assemblée que la participation de la commune de Montreux au Festival de Suisse 2023 d'un montant de CHF 1'000.00 a finalement été versée et que le bénéfice réel se monte donc à CHF 1'603.25 (cette participation sera prise en compte dans le prochain exercice).

Les comptes 2022-2023 sont approuvés à l'unanimité avec remerciements à son auteur

6. Nomination des vérificateurs de comptes pour l'exercice 2023-2024

Le tournus par ordre alphabétique se poursuit.

Les vérificateurs de comptes pour la saison 2023-2024 sont ;

- La Croisée (CRO) 1^{er} vérificateur
- La Côte (COT) 2^{ème} vérificateur
- Fribourg (FRI) suppléant

Selon les statuts, les vérificateurs doivent être acceptés par l'AG.

La nomination des vérificateurs est approuvée par acclamation

7. Nominations statutaires

Lecture des démissions de Roberto Seixas et Benoît Delafontaine.

Ces deux membres sont sincèrement remerciés pour leur travail et leur implication au sein de la FSSc.

Roberto restera néanmoins responsable de la section Jeune afin de chapeauter les différentes activités mais ne fera plus partie du comité.

Les membres restants, soit Dominique Pittet, Yvan Muster, Grégoire Tercier, Yvan Citherlet et Dominique Iervolino se représentent pour la saison 2023-2024.

Laurent Yerly fait son entrée dans le comité comme référent classique.

Le comité 2023-2024 est approuvé par acclamation

8. Propositions du comité

Aucune proposition

9. Propositions des clubs

Proposition du club de la Broye :

ajout d'une catégorie de membres sympathisants pour une cotisation annuelle minimum de CHF 30.— qui permettrait de recevoir un recueil de parties mais pas de participer aux compétitions, ni de recevoir le Scrabblophile. (Philippe Budry serait d'accord d'éditer ce recueil de parties)

Après discussion et acceptation du club de la Broye, le comité va revoir la proposition et éditer un règlement pour la prochaine AG.

Proposition du club de La Chaux-de-Fonds :

Passage de 60 à 50 joueurs pour les points trophée et mise en application rétroactive au 1^{er} septembre 2023.

La proposition est acceptée par 57 oui et 5 abstentions

10. Budget 2023-2024

Présentation et explication du budget par Grégoire Tercier

Dans les produits les chiffres restent stables par rapport aux années précédentes.

La seule augmentation significative concerne la boutique au vu de l'arrivée de l'ODS9.

Dans les charges seul le Scrabblophile présente une forte diminution (selon proposition ultérieure du comité).

Le budget 2023-2024 est approuvé à l'unanimité

11. Avenir du Scrabblophile

Suite à la démission de Benoît, le Scrabblophile s'est retrouvé orphelin. Ce dernier avait fait une proposition qui n'a pas convaincu le comité de la FSSc, car encore plus cher que la formule actuelle (CHF 1'800.— par édition contre CHF 1'300.— actuellement)

La solution présentée par le comité est donc la suivante :

Le Scrabblophile sera totalement numérisé et sera accessible sur le site de la fédé (Publications & Site web). Une version papier sera envoyée par voie postale aux affiliés sans adresse électronique (env. 25 affiliés)

Il paraîtra mensuellement, alternativement entre une version de type Info-Clubs et une version plus développée avec en plus des infos de la fédé, des portraits, des articles sur l'arbitrage ou pédagogiques et des jeux

Le coût total annuel sera de CHF 400.— à CHF 500.— au maximum.

La liseuse « PDF » installée sur le site permet à chacun/e de consulter et d'imprimer tout ou partie du journal.

Tout affilié peut proposer du contenu (scrabblophile@fssc.ch).

Les relecteurs sont partants pour continuer.

Yvan Muster assumera la fonction de redac'chef.

Le dernier Scrabblophile papier dédié aux Championnats du monde devrait être édité dans les meilleurs délais (Francis-A. Niquille).

12. Calendrier saison 2023-2024

- Formation à l'arbitrage : 4 novembre 2023 (Esmont)
- Championnat suisse Classique : 25 novembre 2023 (Romont)
- Championnat suisse de blitz : 9 décembre 2023 (Vuisternens-de-Romont)
- Championnat suisse en parties originales : 29 décembre 2023 (Montreux)
- Championnat suisse individuels : 13-14 avril 2024 à Fleurier
- Festival de suisse : 30 mai au 2 juin 2024 à Montreux
- Championnat suisse en paires : Sion (date à déterminer)
- Championnat suisse aînés : à la recherche d'un organisateur et d'une date
- Simultanés : organisés par la FSSc, les organisateurs de centres devront s'adresser au secrétariat

13. CDM Bulle 2023 (rapport et comptes)

Les championnats du monde se sont très bien déroulés au vu des différents avis que ce soit au niveau des horaires, des arbitres et de l'organisation en général.

Remerciement à tous les bénévoles.

La cagnotte des clubs est toujours ouverte pour l'achat de fondues ou de caramels.

Les comptes seront présentés à l'assemble générale 2024.

14. Discussions et remerciements

Modifications des règlements

L'attribution des points de bonus pour les séries 5 à 7 change. Actuellement il faut 1 activité pour les 45 points. Dorénavant, il faudra, à l'instar des séries 1 à 4, 2 activités. La 1^{ère} rapporte 30 points et la 2^{ème} 15 points.

Pour la catégorie Diamant, actuellement exemptée d'activité, il faudra 1 activité pour obtenir le maximum de 45 points.

Pour la catégorie Rubis, cela reste inchangé. Elle sera créditée de 45 points dès le 1^{er} tournoi classé.

(Activité ne veut pas dire seulement arbitrage, mais aussi ramassage, tenue de la buvette, présence à des stands de promotion du scrabble, etc.).

Le point 2 du règlement est adapté à la participation actuelle lors des tournois. L'obtention des points pour un TF15 passe de 60 à 50 joueurs et plus et donc les TF8 de 16 à 49 joueurs.

Le comité doit revoir la question de savoir si la participation au Scrabblophile est considérée comme une activité ou pas.

Proposition de Francis-A. Niquille d'organiser les interclubs européens en automne 2024 à Montreux : le comité décidera lors du prochain comité.

La présidente remercie le restaurant pour son accueil et invite les participants à l'apéro

La séance est levée à 12h30.

Dominique Pittet

Présidente

Dominique Iervolino

Secrétaire